

2026 - 24 Séance du Conseil d'administration du lundi 29 juin 2026
Service : Finances et commande publique
Référence : C.L.D.

Objet : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - APPROBATION

Le lundi vingt-neuf juin deux mille vingt-six à neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-six, s'est réuni au Quai - salle des Bains Douches sous la présidence de Mme Aurélia CHAILLOUX, Vice-présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 13, quorum : 0 (2^{ème} convocation).

Présents :

Mmes CHAILLOUX, KERHERVE, GUERIN, BIDAUD, CHUNIAUD-ALLIOUX.
MM. STRAEBLER, RECULEAU.

Absente excusée ayant donné procuration écrite :

Mme LEBERRE à Mme GUERIN.

Absents excusés :

Mmes AUFFRAY, BEN BELLAL, LEGRAND.
MM. CASENAVE, JOYEUX.

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de membres effectivement présents : 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : La Vice-présidente du CCAS

EXPOSÉ

Le présent budget supplémentaire a pour objet de régulariser le montant des résultats définitifs constatés à la clôture de l'exercice précédent.

Les résultats ont été repris de manière anticipée dès l'approbation du budget primitif 2026 en date du 9 février dernier. À la suite de l'émission de deux dernières écritures sur l'exercice 2025 après le vote du budget 2026, le résultat de fonctionnement 2025 a évolué. Il est donc nécessaire de réajuster ce montant.

PROPOSITION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2026-06 du 12 février 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le budget supplémentaire, tel que détaillé ci-dessous :

○ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté		- 8,57 €	- 8,57 €
Total des recettes de fonctionnement		- 8,57 €	- 8,57 €

○ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 – Charges à caractère général	- 8,57 €		- 8,57 €
Total des dépenses de fonctionnement	- 8,57 €		- 8,57 €

○ Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 001 – Résultat antérieur reporté			
Total des recettes d'investissement			

○ Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
21 – Immobilisations corporelles			
Total des dépenses d'investissement			

- autoriser Monsieur le Président, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 29 juin 2026

Madame Aurélia Chailloux
Vice-présidente du CCAS



le Président du CCAS :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

au